97. Samedi 23 Avril 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 22 avril.*

Le *Staats-Courant*, de ce soir, publie ce qui suit:

»D'après les nouvelles reçues aujourd'hui de Berlin, sous la date du 18, il n'était pas survenu de changement notable dans l'état de S. M. le roi Guillaume Frédéric comte de Nassau. Le bulletin publié le 18 est de la teneur suivante:

»Hier le comte de Nassau a passé une nuit agitée par de fréquentes quintes de toux.

»Après minuit, S. M. a dormi quelques heures; la fièvre s'est calmée, et Sa Majesté malade a quelque peu d'appétit.« —

Le roi a autorisé le baron J. D. R. A. van Heeckeren, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près la cour de Vienne, à accepter et à porter les insignes de grand-officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur qui lui a été conféré par S. M. le roi des Français.

— S. A. R. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar qui vient de quitter cette résidence, est arrivé le 19 avril, à Cologne. Le lendemain, S. A. R. devait continuer son voyage pour Paris.

— Le comte de Mesnard, ancien premier écuyer de Mad. la duchesse de Berry et qui l'accompagnait lorsque cette princesse fut arrêtée à Nantes, vient de mourir à Paris à l'âge de 73 ans.

— Le concert au bénéfice des enfans de M. Fasbrée, sera dirigé par M. Lubeck, directeur du Conservatoire, et exécuté par les professeurs de ce Conservatoire et par plusieurs élèves et amateurs, ainsi que par les membres de l'orchestre du Théâtre-Royal.

— C'est toujours que l'on est toujours sûr de rencontrer quand il s'agit de consacrer son admirable talent à un acte de bienfaisance, c'est à un air de Bellini et plusieurs morceaux de *Don Juan*, que ce concert ne pouvant être donné plus tard que demain samedi, on n'a pas eu le temps de faire circuler des listes de souscription. Les personnes qui voudraient, par conséquent, contribuer à la bonne œuvre qui est le but de cette soirée, sont priées de vouloir prendre leurs billets à la salle *Diligentia*.

— On écrit de Paris, le 9 avril, à la *Gazette Universelle* de Bourg:

»Le baron de Salvandy, n'a pas plus reçu l'ordre de faire des démarches pour se rendre en Espagne, que M. Guizot n'est disposé de céder sur ce point aux exigences du gouvernement espagnol. L'avis des autres grandes puissances qu'a demandé le gouvernement français est unanimement en faveur de la France. La question du mariage de la jeune reine ne sera pas définitivement résolue à Madrid, mais entre les cinq puissances sous l'intervention du gouvernement espagnol actuel. En effet, l'Autriche, la Prusse et la Russie, n'ont pas encore reconnu ce gouvernement.«

On mande d'un autre côté, des bords du Main, le 15 avril:

»On m'assure maintenant, et d'une manière plus positive que jamais, que quant au mariage de la jeune reine d'Espagne, que les choses ont tellement tourné en faveur de l'union proposée d'abord avec l'Angleterre avec un des princes de la maison de Saxe-Cobary, qu'il n'est plus guère permis de douter de la réalisation de ce projet. Il n'y a que quelques semaines que le prince de Saxe Cohary a visité avec ses deux fils les cours de Londres et de Paris qui lui touchent de si près. A cette occasion, le projet de mariage en question aurait fait l'objet d'entretiens sérieux. On ajoute que le roi des Belges, qui se trouve en ce moment à Paris, ne cesse d'user de son influence pour amener les parties intéressées à se réunir définitivement au sujet de cette affaire. Il paraît qu'il serait parvenu à disposer favorablement la reine Christine à l'union de sa fille avec un prince de Saxe Cobourg. La reine Marie ne donnera jamais son consentement au mariage de sa fille avec l'un des fils de l'Infant don François de Paule, et l'on ne saurait s'en étonner, en considérant quelle est la position de la famille de cet Infant vis-à-vis de la reine-mère.«

— La correspondance de Lausanne (Suisse) nous mande, à la date du 16 avril, ce qui suit:

»Presque toutes les dénégations des feuilles radicales, l'horizon politique est extrêmement agité. Les mêmes journaux qui nient aujourd'hui cette effervescence, après l'avoir exploitée à une époque où elle était moins caractérisée qu'maintenant, dénoncent toutefois des envois de poudre et de munitions de guerre expédiées par la voie du commerce et qui transit pour les districts du Freyenamt. Il est permis d'assurer que cette population exaspérée se prépare sourdement une levée de boucliers dans le cas où la Diète n'aurait pas complété les mesures nécessaire pour faire exécuter au dernier moment l'acte réparateur qui la concerne. Jusque-là, elle se contiendrait sans chances de succès par une prise d'armes inopportune qui ne serait au fond que de la défensive, mais que des meneurs réussiraient à faire regarder comme un acte d'agression. La Diète saisirait avidement ce prétexte pour se débarrasser une fois pour toutes d'un difficultueux arbitrage; le gouvernement argovien aurait toute liberté d'opprimer un district en état de révolte, et chaque nouvelle réclamation serait portée à l'avenir pour de semblables atteintes au pacte fédéral serait impitoyablement écartée. Toutefois il faudrait que le gouvernement d'Arau ne suscite pas d'ici à l'ouverture de la Diète des mouvemens insurrectionnels dans les districts catholiques, et ne s'en prévale pour s'affranchir à leur égard de tout ménagement.

»L'Autriche persiste dans ses demandes vis-à-vis du *Vorort*. Elle n'exige point, comme on a eu la mauvaise foi de l'avancer, que la Suisse maintienne à jamais ses couvens et le dispositif de l'article 12 du pacte qui place les fondations religieuses antérieures à l'année 1815 sous la garantie fédérale. Elle se borne à réclamer contre la destruction et le pillage du monastère de Muri, fondé par la maison princière de Habsbourg, et sur lequel elle prétend des droits de propriété inaliénable. Elle demande que ce riche couvent, où plusieurs princes de la maison de Habsbourg ont leurs tombeaux, et qui possédait naguère encore une foule d'objets précieux donnés ou légués par les ancêtres des empereurs d'Autriche, soit rétabli dans l'état où l'ont trouvé les profanateurs qui s'en sont violemment emparés il y a quinze mois. C'est dans ce sens aussi que la Russie est venue en dernier lieu appuyer les réclamations de l'Autriche dans un langage impératif, quoique mesuré. Réduite à ses termes précis, la question des couvens argoviens ne pourra finalement plus être ni éludée ni présentée comme une affaire de droit constitutionnel où les puissances étrangères n'ont rien à voir. C'est une demande en restitution ou en indemnité que forme l'Autriche, et elle y a mis jusqu'à ce moment une insistance qui ne permet pas de croire qu'elle soit disposée à la laisser mettre de côté. L'intervention passe, sans être diplomatiquement fort à redouter pour la Suisse, prouve au moins l'importance que le cabinet de Vienne attache à obtenir satisfaction.

»Le canton de Schwytz vient d'opérer sans secousses, du moins jusqu'à présent, sa révision constitutionnelle. Rien ne sera changé dans sa ligne politique: il continuera à figurer au rang des cantons franchement conservateurs.

»Les cantons d'Argovie et de Bâle-Campagne ont considérablement avancé cette année, malgré une saison peu favorable, l'époque de la mise sur pied de leurs milices; le premier pour être plus en mesure d'agir contre ses populations mécontentes, le second pour pouvoir assister plus efficacement ses confrères, les protestans argoviens avec lesquels les campagnards Bâlois sont unis par d'étroites sympathies politiques.

»Genève est toujours en proie à une assez grande fermentation. Le projet de constitution élaboré par sa commission constituante, lequel était lui-même excessivement démocratique, subit dans les débats des amendemens qui le rendront pire encore. S'il venait à être accepté, ce serait à la faveur de l'intimidation dont les radicaux ont réussi à frapper les classes supérieures et la masse honnête du peuple, ce malheureux pays sera régi par une démocratie turbulente, et sa législation, jusqu'ici citée comme modèle, sera refondue tout entière sous l'influence de l'ignorance et des passions cupides, haineuses et rancunières de la multitude. C'est dans cette acception du mot seulement que la nouvelle constitution sera populaire, car les démagogues qui imposent leurs volontés à l'assemblée constituante arrangent les choses de manière à ce que la classe la plus honorable de citoyens soit désormais annulée, et plus tard réduite, si le nouveau régime dure, à une sorte d'ilotisme politique dont on se prévaudra pour l'opprimer impunément. Comme à d'autres époques de sinistre mémoire, la richesse, les lumières et la considération personnelle pourront devenir à Genève des titres de proscription, d'autant que c'est moins, à ce qu'il semble, des réformes que les révolutionnaires genevois poursuivent que des blessures d'amour-propre et des mortifications imaginaires qu'ils aspirent à venger. Le mal que ces gens-là font à leur pays sera probablement sans remède, parce qu'ils ont mis en jeu tous les élémens de dissolution possibles, les dissidences religieuses comme les scissions politiques et les rivalités d'origine et de nationalité entre les anciens et les nouveaux Genevois. Il pourra y avoir des réconciliations simulées et temporaires entre les partis, mais les antipathies qu'on a soulevées subsisteront tout aussi fortes. Une des principales causes de désunion et de désordre à Genève, c'est que la population y est excessivement mêlée d'étrangers de tous les pays voisins, dont le précédent gouvernement, par on ne sait trop quels motifs, avait commis la faute de naturaliser un très-grand nombre, sans s'enquérir de leurs antécédens et les avoir soumis à une épreuve suffisante quant à la moralité. Il avait admis tout aussi légèrement au droit de domicile une foule d'aventuriers étrangers, de gens à existence équivoque, vrais flibustiers politiques, dont l'anarchie est l'élément, et se prêtant volontiers à jouer le rôle d'agitateurs qui ne leur offre guère que de bonnes chances. Il se trouve une proportion considérable de ces diverses catégories d'instrus dans la faction qui a renversé le gouvernement de Genève le 22 novembre dernier. Leur coopération au désordre n'aura pas sans doute été gratuite; ils s'attendent bien à en être récompensés, les uns par la naturalisation, les autres par des places, à l'exemple de ce qui s'est vu naguère à Berne, à Zurich, à Arau et ailleurs.

»Le gouvernement révolutionnaire du canton du Tessin avoue cinq millions et quelques centaines de milliers de livres italiennes de dette cantonale, outre un fort déficit. Il compte se mettre à jour en imitant le gouvernement d'Argovie, c'est-à-dire en sécularisant les monastères et en réduisant les moines à vivre de chétives pensions.

»La plupart des réfugiés piémontais et savoisiens qui vivaient depuis quelques années dans nos cantons occidentaux se sont empressés de profiter du rescrit royal qui les admet au bienfait de l'amnistie. Un petit nombre d'entr'eux, plus récalcitrans, mettent un sot amour-propre à se refuser à l'acte de soumission qu'on exige d'eux pour leur rouvrir les frontières de leur pays, quoiqu'il se réduise à la promesse de se comporter désormais en sujets loyaux et fidèles.«

On écrit de Guingamp:

Un fait aussi déplorable que singulier a attristé ces jours derniers le village de Lanleuc. Un homme maltraitait de mauvais traitemens contre sa femme. Il l'avait terrassée et la frappait; la malheureuse criait au secours, quand tout à coup survint leur fils, enfant à peine âgé de douze ans. »Lâchez-la! lâchez-la!« crie-t-il. Le père ne l'écoutant pas, ce jeune garçon saisit une pierre, et se reculant de quelques pas, il atteint son père à la tête. Peu de momens après, Lavoir expirait.

Nous avons dit quelques mots dans notre numéro du 1er de ce mois sur le prononcé du Jury d'une récente exposition de plantes à Utrecht. Voici le procès-verbal de cette commission:

Procès-verbal du Jury de l'Exposition de plantes tenue par la Société d'Agriculture et de Botanique à Utrecht, le 26 mars 1842.

Présens MM. le professeur J. G. S. van Bréda et N. Groenewegen de Harlem; Y. de Kock d'Utrecht; H. Polman Mooy de Harlem; le baron Thoe Schwartzenberg et Hohenlansberg de Beetgum; F. L. Spitgerber, et le professeur W. H. de Vriese d'Amsterdam. M. van Breda remplit les fonctions de président, et M. de Vriese celles de secrétaire.

La commission délibère d'abord sur l'allocation de la médaille d'argent décernée par l'article 7 du programme à celui qui aura exposé la plante qui excelle par sa variété, son développement extraordinaire et la beauté de sa floraison.

Deux plantes, une *Telopia Speciosissima* et une *Columnea Langiflora*, appartenant à la collection n° 9, se disputent le prix. La *Telopia* emporte la majorité des voix à cause de sa belle floraison et de la vigueur de son développement, quoique la commission soit d'avis que la *Columnea* est plus rare dans son espèce.

L'ouverture du bulletin joint à la collection fait connaître le nom de M. A. van der Hoop, membre honoraire, à Amsterdam.

La médaille d'argent, décernée par l'article 8 du programme pour la collection la plus nombreuse et la plus belle de plantes en fleurs, est adjugée à la collection n° 25, à la majorité des voix, comme surpassant en beauté toutes les autres collections exposées.

La médaille de bronze, décernée à la collection la plus approchante de celle qui a emporté la médaille d'argent, est adjugée au n° 5.

L'ouverture des bulletins proclame les noms de M. C. Glym, fleuriste à Utrecht pour le n° 20, et de G. de Winter, fleuriste dans la même ville, pour le n° 5.

La commission croit devoir faire en même temps mention honorable des collections n° 8 et n° 24.

La Médaille d'argent, décernée par l'article 9 pour le produit de l'agriculture qui se distingue le plus par son importance et sa primeur, est adjugée, à l'unanimité, à la collection n° 1, plusieurs bottes d'asperges de la plus grande beauté, gagnées en terre pleine sans le secours de cloches. L'ouverture du bulletin fait connaître M. H. B. Martini van Ouwerkerk, membre honoraire à Vaght, comme ayant exposé ces asperges.

La commission ne trouve pas lieu à décerner la médaille de bronze votée comme accessit pour le même article.

La médaille de bronze, décernée par l'article 10 du programme pour le plus beau bouquet composé au moins de vingt différentes sortes de fleurs, est adjugée, à la majorité, au n° 2. Le bulletin prouve qu'il a été exposé par M. Van Lunteren, fleuriste à Utrecht.

Au moment d'aller aux voix pour l'allocation de la médaille de bronze, votée par l'article 11 pour des touffes plus belles hyacinthes en fleurs, M. N. Groenewegen, membre du Jury, déclare en disant qu'il a aussi exposé une collection. Le prix est assigné à la collection n° 14, exposée, suivant le bulletin, par M. E. H. Krelage, fleuriste à Haarlem.

Ainsi fait et arrêté en séance de la commission susnommée à la date ci-dessus.

Signé, J. G. S. van Breda; N. Groenewegen; Y. de Kock; H. Polman Mooy; Baron Thoe Schwartzenberg et Hohenlansberg; F. L. Spitgerber; W. H. de Vriese.

Certifié conforme à l'original.

Le secrétaire,

Signé, J. H. Suringer.

On proclame, du consentement des personnes que la chose concerne, que les collections dont il a été fait mention honorable ont été exposées, à savoir: le n° 8 par M. F. H. J. van der Hoop, et le 24, par M. G. de Groot, tous deux d'Utrecht.

Extérieur.

GRÈCE.

On a reçu à Vienne des lettres d'Athènes qui portent que la Banque nationale grecque fait des progrès rapides, et a déjà plus d'un million de drachmes, et bientôt la première série du capital de la Banque sera placée.

ITALIE.

On écrit de Rome, le 9 avril:

»Le cardinal Gazzoli, notre chargé-d'affaires à Florence, a été atteint d'une sérieuse maladie; et comme en ce moment plusieurs

négociations relatives aux affaires ecclésiastiques sont entamées avec la Toscane, le gouvernement a trouvé nécessaire d'y envoyer promptement M. le chanoine Tirabassi, du secrétariat d'état, afin de remplir à Florence les fonctions de chargé d'affaires.

»LL. AA. RR. le prince Guillaume de la Prusse, sont arrivés ici le 4 de ce mois.

»M. le comte d'Oultremont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, est parti pour Bruxelles, où il a, dit-on, été appelé par son gouvernement pour des affaires importantes.

»Mgr l'archevêque de Lyon, cardinal Bonald, se rendra ici le mois prochain, afin de recevoir des mains du St.-Père le chapeau de cardinal.

»Nous attendons S. M. le roi de Bavière après-demain, lors de son passage par notre ville pour se rendre en Sicile. S. M. ne s'arrêtera pas plus de 12 heures ici.

»La duchesse de Gaetani Sermoneta qui a rendu tant de services à la science des antiquités par les fouilles considérables qu'elle a fait faire, est morte hier dans cette ville.»

— Une lettre de Naples, du 6 avril, porte:

«Le roi a réuni depuis huit jours près de Capoue un camp de 18 à 20 mille hommes dont une partie campe en pleine air. Il n'est resté dans la capitale que deux régimens de Suisses et quatre compagnies de la garde royale.

»On dit que le roi a ordonné qu'un grand nombre de soldats fussent employés aux travaux de terrassement du chemin de fer sur Caserta.»

RUSSIE.

On mande de St.-Pétersbourg, le 12 avril:

«Le général d'infanterie prince Pierre d'Oldenbourg, a été nommé par S. M., président du département des affaires civiles et ecclésiastiques.

»Le 9 de ce mois, nous avions encore à 8 heures du matin et à 10 heures du soir, un froid de plus de cinq degrés Réaumur. Avant-hier la température était quelque peu moins froide; mais encore à plus de deux degrés au-dessous de zéro.»

POLOGNE.

On écrit de Varsovie, le 14 avril: Le feldmaréchal prince de Varsovie a quitté de nouveau aujourd'hui cette capitale, pour se rendre à St.-Pétersbourg.

AUTRICHE.

Une lettre de Vienne, du 14 avril, porte:

«Avant-hier S. A. R. le feldmaréchal-lieutenant, prince de Wasa, est arrivé ici, de retour de son congé. Son auguste épouse qui, comme on sait, est d'une santé chancelante, aura encore besoin pour long-temps du doux ciel de l'Italie.

»Des lettres particulières de Constantinople, arrivé ici, annoncent qu'Omer-Pacha a été chassé violemment par les montagnards révoltés de la Syrie.

»Le naturaliste Dr Maurice Wagner, connu avantageusement par ses voyages en Algérie, va parcourir une partie de l'Orient dans l'intérêt de l'histoire naturelle. Il est arrivé la semaine dernière dans cette capitale, où il a été reçu en audience particulière par S. A. le prince de Metternich.

»On annonce que le baron de Sturmer, internonce d'Autriche, a quitté Constantinople, le 30 mars, pour se rendre à Smyrne. Son absence ne devait être que de quelques jours.»

— On mande de Trieste, le 8 avril:

«La corvette impériale russe *Pylades*, capitaine Simons, avec 180 hommes d'équipage et 22 canons, a mouillé hier sur notre rade, arrivant de Zante après une traversée de seize jours.

»Le brick *Pilade*, capitaine Florio, arrivé ici le 5 de ce mois a apporté comme échantillons à une maison de commerce de cette ville, trente caisses d'indigo, 40 colis de tamarins, 8 caisses de thé et un sac de riz. Ces articles sont arrivés à Suez par le vaisseaux indien *Bengalor* et ont été transportés de là sur des chameaux au Caire. Cette expédition présente cet intérêt qu'elle est la première qui arrive directement des Indes à Trieste.

»Le 26 mars, à 3 heures et demie du matin, les habitans de Raguse ont été mis en émoi par de violentes secousses de tremblement de terre.»

PRUSSE.

La Gazette d'Etat du 19 avril annonça que S. M. le roi a daigné nommer envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près de S. M. le roi de Hanovre, le comte de Seckendorff, jusqu'ici conseiller rapporteur au ministère des affaires étrangères, et secrétaire de légation.

HANOVRE.

S. M. le roi est arrivé le 18 avril, à Hanovre, de retour de son voyage à Berlin.

ESPAGNE.

Nous apprenons par des lettres de Madrid, en date du 13 avril, que les désordres dont cette capitale avait été le théâtre, n'ont eu pas un caractère de gravité. On pensait généralement que le 15 tous les travaux seraient repris. L'infant don François de Paule devait arriver le 14 avec sa famille. La venue de l'oncle de la reine dans la capitale produisait un certain intérêt de curiosité. La proposition de M. Marliani, au sujet du discours de M. de Boissy, a été renvoyé à une commission qui fera son rapport. La présentation du rapport doit fournir à M. Marliani, auteur de la proposition, l'occasion d'entrer dans des développemens sur d'autres questions de politique extérieure. Les ministres n'étant pas présens lors de la présentation de la proposition, on peut penser que les débats que soulevera le rapport de la commission spéciale, devront un nouvel intérêt à leur présence.

Extrait des réflexions de la Gazette de Madrid du 13, sur la proposition de M. Marliani:

M. Marliani, dans une des dernières séances du Sénat, a lu le discours de M. de Boissy, qui motivait sa proposition, et cette lecture a excité dans l'assemblée un sentiment profond de dégoût et d'indignation. En effet, les termes durs et acerbes, pour ne pas dire autre chose de ce discours, sont très-offensans pour la dignité du Sénat et pour la représentation nationale tout entière, car ils sont blessans pour le grand citoyen qui, après s'être illustré par la gloire militaire qu'il a acquise dans cent combats; après avoir donné la paix à son pays en mettant un terme à une guerre civile désastreuse, a été élevé par le vote des représentans de la nation à la haute position qu'il occupe en ce moment. Aujourd'hui, le régent du royaume est non-seulement l'illustre général Espartéro, mais c'est encore l'élu du peuple, conformément à la loi fondamentale de l'état. Les offenses dirigées contre son nom respectable offensent au même temps toute la représentation nationale et la noble orgueil du peuple espagnol. Comme l'a fait remarquer avec beaucoup de justesse M. Marliani, trois membres du cabinet français étaient présens quand le Marq. de Boissy a prononcé son discours et aucun d'eux n'a donné le moindre signe d'improbation, et n'a fait entendre la moindre parole de blâme contre les expressions insensées et calomnieuses de l'orateur. L'illustre général Excelmans, l'ayant interrompu pour demander qu'il fût rappelé à l'ordre, alors qu'il injuriait d'une manière si grossière et si peu usitée, le chef d'une nation amie et alliée, le président de la Chambre des Pairs refusa de donner la parole au brave général qui désirait sans doute manifester à l'assemblée l'indignation que lui causaient les paroles du marquis de Boissy, et faire partager cette indignation à la noble Chambre. C'est aussi avec raison que M. Marliani a dit qu'il avait des motifs pour assurer que le discours auquel nous faisons allusion avait été entendu par la Chambre des Pairs avec un vif mécontentement, et qu'il avait été lu par toute la France avec ce sentiment de dégoût et d'indignation qu'il devait naturellement inspirer à un peuple aussi poli, aussi rempli d'urbanité et aussi éclairé que le peuple français.

PORTUGAL.

On a reçu en Angleterre, des nouvelles de Lisbonne, à la date du 11 avril. Voici ce qu'on mande de cette capitale:

«Le gouvernement portugais a publié des décrets accordant de plus grandes facilités à tous les navires qui touchent à Madère. Si ces décrets sont bien observés, une nouvelle vie pourra être imprimée au commerce du Portugal, si souffrant.

»Sir James Stirling et les autres officiers de l'*Indus* et du *Lynx* ont donné, le 8, une superbe fête aux officiers français. L'Infante dona Anna, le duc et la duchesse de Tercère, plusieurs des ministres portugais et la plupart des ministres étrangers ont assisté à cette fête, qui comptait environ 500 convives. Lord Howard n'a pu y être à cause d'indisposition, mais les autres membres de la légation et les agens consulaires y étaient.

»Les vaisseaux français ont été rappelés du Tage, on pense qu'ils mettront à la voile, demain.

»La question des évêques et des vicaires nommés par don Miguel, a été arrangée comme suit: Les évêques resteront à l'étranger, et de nouveaux vicaires seront nommés par la reine, et confirmés par le pape. S. S. a décerné à l'Infant royal dont il est le parrain, la Rose d'Or qui n'a pas été envoyée en Portugal, depuis les jours de don Sébastien. Le prince nouveau-né devait être baptisé solennellement le 18, et recevrait les noms de Jean-Ferdinand-Grégoire; il portera le titre de duc de Beja.

»Le gouvernement a l'intention d'appeler quelques-uns des pairs royalistes, à la nouvelle Chambre, mais de ne pas admettre ceux qui, ayant été nommés d'abord sous la Charte, ont forfait à leur pairie en adhérant à don Miguel. Ils n'ont pas le droit de siéger. Les évêques sont pairs en vertu de leur nomination.

»Le duc de Palmella examine le traité de commerce avec l'Angleterre. On pense que les négociations au sujet de cette affaire vont bientôt recommencer.

ANGLETERRE.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Londres, 16 avril.

Quelques-unes des commissions (*election committees*), instituées par la Chambre des Communes pour juger de la validité des élections attaquées par voie de pétition, viennent de terminer leurs travaux en réformant en tout ou en partie celles soumises à leur examen. C'est ainsi que, des deux membres siégeant pour le borough de Wigan, messieurs P. Greenall et T. B. Crosse, le premier seulement a été maintenu comme légalement élu. La commission ayant rayé pour manque de la qualification légale un nombre assez considérable des votes qu'avait obtenus le second, il en est resulté qu'un troisième candidat, M. Standish, s'est trouvé avoir réuni la majorité réelle des suffrages admissibles. En conséquence la commission a décidé que celui-ci, et non le membre siégeant Crosse, aurait dû être déclaré député. Pareillement, une autre commission, qui avait à prononcer sur l'élection pour le borough de Great-Marlon, vient d'admettre comme dûment élu en M. Hampden, en éliminant le membre siégeant sir W. Clayton. Sur le rapport de ces décisions fait à la Chambre, le *Speaker* ordonna que les rectifications nécessaires seraient faites dans les actes des élections de ces boroughs par le clerc de la couronne, et celui-ci comparut à cet effet dans la séance de mardi et substitua le nom de Standish à celui de Crosse comme membre pour Wigan, et le nom de Hampden à celui de sir W. Clayton comme membre pour Great-Marlon. M. Standish se présenta dans l'instant même, et prit séance après avoir prêté serment. M. Hampden prit également séance le lendemain. Quant aux membres qui avaient siégé indûment jusqu'alors, il n'en fut plus question le moins du monde; le tout se passa, à la Chambre, sans aucune observation. Le président (*Chairman*) de la commission pour Sudbury (M. Redington) fit son rapport avant-hier, déclarant que messieurs F. Villiers et Sombre (les membres siégeant) n'avaient pas été dûment élus pour ce borough et que cette élection était sans effet. Il ajouta que la commission avait jugé à l'unanimité que F. Villiers et David Octerlony Dyce Sombre, *esquires*, s'étaient rendus coupables de corruption par leurs agens à la dernière élection pour le borough de Sudbury, et que, d'après les dépositions faites à la commission, celle-ci était unanimement d'opinion qu'une corruption flagrante, systématique et étendue avait prévalu lors de cette élection, et qu'ainsi elle croyait de son devoir d'exprimer à la Chambre son avis unanime que le borough de Sudbury devait être privé de la *franchise* (droit d'élire), et qu'une nouvelle ordonnance (*writ*) ne devait pas être rendue. Sur la motion de M. Redington, il fut ordonné que le procès-verbal des dépositions faites devant la commission serait transmis à la Chambre et que le *speaker* ne rendrait point de nouveau *writ* pour le borough de Sudbury, avant samedi le 7 mai.

Les débats devant quelques autres commissions de la même nature, sont assez avancés pour s'attendre à ce qu'elles ne tarderont pas à prononcer leur décision. D'autres, par contre, à peine installées, en sont encore à commencer l'[illegible] des témoins assignés de part et d'autre par les parties. Encore mardi, les *chairmen* et membres de trois commissions nouvellement nommées (pour Ipswich, Cardigan et Wa[illegible] furent appelés pour prêter serment. Ceux de la première seulement se trouvaient tous présens. M. Blake, membre irlandais désigné pour faire partie de la commission pour Cardigan, répondit point à l'appel de son nom, sur quoi M. O'Connell cria qu'il n'était pas en Angleterre, ce qui cependant n'empêcha pas le *speaker* de lire la disposition du réglement (*standing order*) ainsi conçue: «Un membre désigné pour faire partie d'un *election committee*, ne se trouvant pas en sa place une heure après l'ouverture de la séance, sera pris au corps par le sergent d'armes.» En vertu de cette disposition, le *speaker* ordonna l'arrestation de M. Blake. Un des membres de la commission pour Wakefield, M. G. Bankes, se trouvant également absent, l'arrestation de celui-ci fut aussi ordonnée. A cause de l'absence de ces deux membres, les deux commissions n'ont pu être assermentées dans ce moment.

Le lendemain, sur la motion de M. *Baring*, le médecin de M. G. Bankes fut appelé à la barre. Celui-ci témoigna qu'à son avis M. G. Bankes, se trouvant affligé par une forte attaque de fièvre, était incapable de remplir ses devoirs parlementaires et probablement ne pourrait encore s'y livrer sans danger dans les prochains jours. Sur cela, le médecin s'étant retiré, il fut résolu après une courte discussion que M. Bankes serait libéré de la prise au corps par le sergent d'armes.

Il parait que nonobstant l'affirmation de M. O'Connell concernant l'absence de M. Blake hors de l'Angleterre, l'arrestation de celui-ci n'en avait pas moins été effectuée à Londres même. En effet, dans la séance d'avant-hier, M. J. O'Connell informa la Chambre que M. Blake, après avoir passé un mois en Irlande, ayant appris fortuitement que sa présence pourrait être nécessaire à la Chambre, était parti de Dublin lundi dernier, et que, le bateau à vapeur étant retardé par des vents contraires, n'arrivant à Liverpool qu'après le départ du train, il n'était de retour à Londres que mercredi. M. J. O'Connell espérait que la Chambre prendrait en considération favorable la circonstance que l'honorable membre reconnaissait avoir violé les réglemens de la Chambre et en témoignait son profond regret. Attendu que son cas n'était pas toutefois aussi excusable que celui de l'honorable membre pour Dorsetshire (M. Bankes), il ne demandait la mise en liberté, de M. Blake que moyennant le paiement des frais d'usage. Lord G. Somerset fit observer combien le cas d'un membre désigné pour un *election committee* faisait croître la dépense des parties, (vacations et quelquefois de séjour de leurs avocats, logement et entretien de leurs honoreux témoins, etc.) Il croyait que les frais que l'honorable membre aurait à payer dans le présent cas seraient d'environ 25 ou 30 Liv. St. Si ce n'eut été qu'une amende nominale, il aurait proposé de l'élever au moins à cette somme, et de laisser, à la discrétion de la Chambre, à subvenir à la dépense occasionée. Sir G. Grey pensait aussi qu'il conviendrait de fixer la somme à payer en pareil cas; cette fois, cependant, elle irait bien, disait-il, à 25 ou 30 Liv. St. puisqu'il serait nécessaire d'envoyer un messager à Mago en Irlande, résidence de l'honorable membre. S'il avait résidé dans le voisinage de la Chambre, du Parlement, les frais auraient été minimes. Il fut enfin décidé que M. Blake serait libéré de la prise au corps par le sergent d'armes en payant les frais d'usage.

J'ai voulu vous raconter ces incidens plus ou moins curieux pour constater en même temps quelques-uns de ces usages parlementaires si singuliers, que l'on considère dans ce pays comme fondés en ce qu'on appelle le droit constitutionnel. Il me coûte sans doute de concevoir la nécessité de dépêcher un messager de la Chambre à une distance de 150 lieues pour porter un message à un membre contre lequel on vient de faire exécuter la prise de corps à Londres. Mais ce qui, selon toutes les notions continentales, doit sembler un usage, bien autrement bizarre encore, c'est cet examen même des élections *après l'admission des membres*. En effet, pour être admis comme membre de la Chambre, il suffit d'apporter l'acte du *Sherif* ou autre officier chargé de dresser l'état de l'élection, constatant qu'on a réuni la majorité des votes. Reste à en examiner la régularité ou la légalité, mais dans le cas de contestation seulement. En attendant, les individus ainsi admis peut-être sans avoir été dûment élus, prennent part à l'exercice de toutes les fonctions parlementaires; ils peuvent prononcer des discours et faire des motions, débattre celles des autres et quelquefois même en déterminer le sort par leur vote. Il suffit de se rappeler le récent rejet de la motion de M. Hume combattue par 222 voix contre 221.

Il est vrai que cette dernière considération n'affecte pas les grandes mesures, comme celles dites questions de cabinet qui ne se décident pas, ou du moins ne sont pas censées devoir être tables à moins d'être adoptées à une majorité nombreuse. La majorité dont dispose le gouvernement actuel est certainement assez puissante pour que le résultat éventuel de quelques élections d'élections ne saurait lui donner aucun souci. D'ailleurs ce résultat même n'a servi jusqu'ici qu'à affaiblir l'opposition, car c'était dans les rangs de celle-ci que les quelques membres actuellement éliminés avaient pris leurs places usurpées.

Le 20 avril, S. M. devait donner un somptueux bal au duc de Wellington, au comte de Westmoreland, à l'archevêque de York, etc. Le 22, S. M. et son auguste épouse, le prince Albert, devaient quitter Londres pour résider quelques jours à Claremont. Le 28 mai, il sera donné à l'opéra italien un grand bal au profit des ouvriers en soie de Spitalfields. S. M. et la reine ont annoncé qu'ils honoreront ce bal de leur auguste présence.

— La *Gazette de Londres*, du 19 avril annonce que le prince de Saxe-Cobourg-Gotha a été nommé *lord Warden* (gardien en chef) des mines d'étain et grand-maître (*Chief*) du duché dans les comtés de Cornwall et de Devon. Le journal dit que le traitement et les émolumens attachés à ce poste important ont été abolis d'après les désirs de S. A.

— S. M. le roi de Prusse a fait don de 100 Liv. St. à la société dite *Literary Fund Society*. Une lettre du chevalier a informé la Société de cet acte de munificence de S. M. prussienne.

— On lit dans le *Standard*: Le bruit court que le roi des Belges et le prince de Joinville arriveront sous peu à Londres pour rendre visite à S. M. la reine. Ils feraient une courte visite pour voir ce que le royaume offre d'intéressant.

— Un conseil de cabinet a été tenu, le 16 avril, à [illegible] Office. Le conseil est resté réuni pendant deux heures.

…seph Hume, Esq., vient d'être élu, sans opposition, …e la Chambre des Communes pour le bourg de Mont… Hume est connu dans les fastes parlementaires par ses …es propositions de retranchemens et d'économies. Aux …s élections générales, M. Hume avait échoué.

…ans la Chambre des Communes, séance du 19 avril, …ncombe a annoncé que le 2 mai, il présentera une pé…tionale signée par plus de 3 millions d'individus appar…aux classes industrielles, en faveur de la Charte du peu… lendemain, il demandera que cette pétition soit prise en …ration, et que les pétitionnaires soient entendus à la bar… par avocat, soit par leurs agens.

…. Wallace a annoncé dans la même Chambre qu'il propo… …'on ne continue pas à s'occuper du bill relatif à l'*Income*… …nt qu'on n'ait discuté le tarif.

…. Brunel, le célèbre ingénieur, a quitté l'Angleterre pour …dre en Sardaigne. On croit que le but réel de son voyage …blissement de chemin de fer dans ce royaume.

…ne médaille va être frappée pour commémorer le dernier …e de S. M. le roi de Prusse, en Angleterre. M. Benjamin …en a montré le modèle en cire, à S. M. la reine qui a dai… témoigner sa parfaite satisfaction.

…us avons parlé dans nos numéros du 16 et du 17 de ce …n horrible meurtre qui a été commis à Rochampton. Le …Daniel Good, prévenu de ce crime vient d'être arrêté. …il que son véritable nom est Sullivan.

…ir Robert Peel vient d'adresser la lettre suivante au …dre de la Chambre de Commerce de Glasgow :

« *White-Hall*, 13 avril.

…nsieur, j'ai eu l'honneur de recevoir les résolutions adop… …unanimité par la Chambre de Commerce de Glasgow, au …es mesures financières et commerciales que S. M. la reine …onné de soumettre au Parlement. Il m'est très-agréable …voir en ce moment un document de ce genre. Il n'est …e aucune ville dans les états de S. M. où les intérêts de …cation nationale et ceux du commerce étranger soient …timement liés qu'à Glasgow ; et quand je vois la Cham… Commerce de cette ville, organe de ces intérêts, approu… …unanimité les mesures commerciales et financières que …ésentées au Parlement, ma conviction que ces mesures …ées sur la justice et sur une saine politique, devient plus …ncore et m'autorise à persister à les défendre jusqu'au …our que des hommes éclairés encouragent, par leur as…ment, les efforts que m'a dictés le sentiment de mon devoir.

…i l'honneur,

Signé, ROBERT PEEL.

…ans la Chambre des Lords, séance du 18 avril, le comte …on a proposé la seconde lecture du bill sur l'importation …ales. Un amendement à l'effet de rejeter le bill dans son …le a été présenté par le comte Stanhope. Un autre amen… portant qu'il y a nécessité d'abandonner tout droit pro… a été proposé par lord Brougham. Ces deux amende… …entièrement contradictoires ont été rejetés, celui de lord …pe par 119 voix contre 17 et celui de lord Brougham par …oix contre 5. Les débats qui ont eu lieu à ce sujet ont été …ngs. Les principaux orateurs ont été le comte de Ripon, …te de Stanhope, le comte de Hardwicke, le duc de Buc…am, le comte de Winchilsea, les lords Fitzgerald, Beau… Fitzwilliam, Brougham et Melbourne. La seconde lec… du bill a alors été admise. Le lendemain, le comte de …a proposé l'examen de ce bill en comité, lorsque lord …orne a demandé en forme d'amendement d'établir pour …ortation des grains, un droit fixe, au lieu d'une échelle …. Nous avons dit hier, que cet amendement a été rejeté …2 voix contre 71. La Chambre s'est formée alors en co… Plusieurs clauses du bill ont été adoptées. Le comité …e réunir de nouveau, le 21.

…ous avons annoncé hier, que la Chambre des Communes …, dans sa séance du 18 avril, la première lecture du bill …corn-law, après avoir repoussé par 285 voix contre 188, …endement de lord John Russell, tendant à rejeter ce bill. …de lecture de ce bill devait avoir lieu le 22. Sir Robert …proposera un changement dans ce bill en faveur des fer… d'Ecosse.

Voici d'après le *Standard*, une liste complète des …es nolisés par la Compagnie des Indes, pour transpor… troupes aux Indes :

Nom du navire.	Tonnage.	Nombre des troupes.	Destination.
Beulah	578	240	Bengale.
Elisabeth	579	180	»
Nith	645	320	»
Thomas Lowry	409	190	»
Glenelg	867	300	»
Helen Thomson	544	160	»
Fork	900	300	»
Brooke	677	230	»
Royal Consort	529	170	»
Charles Kerr	463	200	»
Lady Feversham	510	150	»
Boadicea	477	160	»
Lord Lynedoch	638	250	»
Mary	604	250	Bombay, Madras et Calcutta.
Bussorah Merchant	531	250	»
Repulse	1425	400	»
Morley	580	200	»
Columbus	467	220	»
Frances Smith	650	200	»
Princess Royal	637	150	»
Madras	524	100	»
Malleson	424	»	»
Ann	800	»	»
Princess Royal	560	250	»
Dauntless	433	150	»
Volusia	460	160	»
Mermaid	473	200	»
Ocean Queen	700	»	»
Henry	660	»	»
Margaret	726	300	»
Rajasthan	600	300	»
Berkshire	600	200	»
Anglo	1251	400	»

Tous ces navires partiront pour leur destination vers la fin du présent mois.

— Pendant la semaine finissant le 14 avril, il a été exporté du port de Londres, la quantité de métaux précieux ci-après :

Argent monnayé	Hamboung	10,000	onces.
id.	Rotterdam	30,000	»
id.	Calais	50,000	»
Argent en barres	Rotterdam	105,000	»
id.	Calais	10,000	»
Or monnayé	Port Philip	125	»

— La *Gazette de Londres* publie le relevé suivant des effets mis en circulation dans les trois royaumes pendant les quatre semaines expirant le 2 avril, et le chiffre des espèces en caisse à la banque d'Angleterre à la même époque. *Angleterre* : Banque d'Angleterre, 10,674,000 liv. st. ; Banques particulières, 5,289,050 liv. st. ; Banques des Sociétés par actions, 3,047,650 liv. st. *Ecosse* : Banques publiques, particulières et par actions, 2,670,290 liv. st. *Irlande* : Banque d'Irlande, 1,074,125 liv. st. ; Banques particulières et par actions, 2,259,556 liv. st. *Total* : 33,014,676 liv. st. Espèces en caisses à la Banque d'Angleterre le 2 avril, 7,006,000 liv. st.

FRANCE.

On nous mande de Paris, le 20 avril :

La Chambre des Députés a adopté par 138 voix contre 98 le projet de loi contenant des modifications au Code d'instruction criminelle.

— On reçoit ce soir la nouvelle de la mort de M. Aguado, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, peu d'instans après son arrivée à Gijon (Asturies).

M. le maréchal, président du conseil et ministre de la guerre, vient de recevoir de M. le gouverneur de l'Algérie divers rapports. Ces pièces sont au nombre de quatre : 1° Un rapport de M. le général Bugeaud, daté du camp devant Cherchell 8 avril, et contenant des détails circonstanciés sur l'expédition faite contre la Zaonya d'El-Bernaki et contre la tribu des Beni-Menasses ; 2° L'extrait d'un rapport du général Bedeau, annonçant qu'il vient de donner l'investiture d'Agha au chef principal de la grande tribu des Beni-Amer ; 3° Un rapport du général Lamoricière, qui après vingt-deux jours de campagne, pendant lesquels il avait toujours obtenu de brillans succès, était rentré à Mascara ; 4° L'extrait de deux rapports de M. le général Bedeau. Le premier daté de Tlemecen, 2 avril, annonce que le Kalifat de l'empereur de Maroc a défendu l'intervention et que les Beni-Smissen, tout en déclarant à l'Emir qu'ils le respectaient comme Marabout, lui avaient signifié qu'ils ne voulaient plus se mêler de ses affaires. Il paraît qu'Abd El-Kader, à cette époque, était campé à 3 lieues de la Tafna. On assure que par suite des derniers froids, il avait perdu plusieurs chevaux. On ajoute que les habitans des Ouled-Ryals et des Ouled-Meloul exprimaient le désir d'abandonner sa cause.

Le second rapport du général Bedeau porte sous la date du bivouac d'Hanaya, 4 avril, que, suivant les nouvelles arrivées la veille, Abd-El-Kader après avoir réuni derechef les Beni-Smissen et autres tribus de Maroc, était rentré chez les Traras qui se seraient soumis. On pensait qu'il pourrait le même jour passer la Tafna. M. le général Bedeau dit qu'il est sorti sur-le-champ pour se rendre à Tlemecen, et poursuivre son mouvement s'il marchait au-delà de l'Isser. Le point d'Hanaya, ajoute le général, situé à demi-distance entre Tlemecen et le confluent de l'Isser et de la Tafna, offrait l'avantage de pouvoir agir des deux côtés, si l'Emir en donnait l'occasion. Abd-el-Kader ne s'est pas montré, mais on prétend qu'il est à la tête de son rassemblement chez les Traras.

— Nous lisons dans une lettre d'Alger, du 10 de ce mois, que les nouvelles qui arrivent de toutes parts, sont on ne peut plus favorables. Plus que jamais on a lieu d'espérer que les troupes accompliront ce printemps le grand œuvre de pacification auquel, depuis si long-temps, elles travaillent avec courage, dévouement et persévérance. Du côté de Tunis on est parfaitement tranquille. Rien n'est à redouter de la part du Bey qui est l'allié de la France.

BELGIQUE.

On lit dans le *Nouvelliste de Flandres* :

On sait qu'il existe actuellement entre Ostende et Londres un service postal pour le transport de la correspondance. Les départs et les arrivages ont lieu quatre fois par semaine, dans le but de rendre plus facile la communication entre la Belgique et l'Angleterre et de tirer du *rail-way* tout l'avantage possible tant dans l'intérêt des voyageurs que dans celui du commerce et de l'industrie, l'on désirait ardemment que le service fût rendu quotidien. Le gouvernement, d'après ce qu'on nous dit, veut faire droit à ce vœu. Les négociations pour l'établissement d'un service de bateaux à vapeur pour le transport des marchandises sont même tellement avancées, que nous pouvons féliciter les commerçans et les industriels du succès dont leurs efforts seront couronnés. Une Société belge est sur le point de se former pour exploiter cette ligne de navigation par bateaux à vapeur ; les trois quarts de la somme nécessaire pour l'entreprise sont déjà souscrits et au premier jour le service sera organisé sur le pied de deux départs par semaine. L'entreprise aura non-seulement pour but le transport de la correspondance, mais se chargera aussi des marchandises et des voyageurs. Ces derniers trouveront dans les bateaux belges tous les avantages requis, à savoir, la solidité, la commodité et la modicité du prix de transport.

Nous avons lieu de croire que nous serons autorisés sous peu à communiquer à nos lecteurs les dispositions du contrat qui interviendra entre le gouvernement et cette Société, et nous remercions cette dernière du service vraiment important qu'elle va rendre au commerce et à l'industrie.

— M. le baron Vandevenne, ancien juge d'instruction du tribunal de 1re instance de Bruxelles, est décédé le 19, à l'âge de 73 ans, à Bruxelles.

Les journaux belges publient la pièce suivante :

Comité des industriels de Belgique. — Exposé.

L'industrie de la Belgique considérée dans son ensemble n'est pas dans une situation normale ; elle partage avec la concurrence étrangère un marché intérieur déjà fort limité ; et ses produits pour arriver sur les marchés extérieurs doivent supporter des frais de douane considérables, quand ils ne sont pas complétement repoussés par des prohibitions ; presque nulle part ils ne rencontrent la réciprocité à laquelle il est raisonnable de prétendre. Depuis 1830, les manufacturiers et les commerçans belges attendent ; ils pensaient que la force de leur exemple et le progrès des doctrines libérales suffiraient pour amener chez les peuples voisins les réformes de tarif sollicitées par la Belgique. Le contraire, est arrivé ; la situation du commerce extérieur empire au lieu de s'améliorer. Pendant l'année 1841, la France, l'Espagne, la Confédération commerciale allemande ont, par de nouvelles mesures, aggravé la position et rendu la lutte plus difficile. On a repoussé ici nos sucres, là nos toiles. Dans le même temps et lorsque nos vues allaient se reporter vers les contrées lointaines, les états de l'Union américaine ont à leur tour semblé rétrograder dans le système libéral où ils étaient entrés il y a quelques années. Enfin, après avoir perdu le débouché des deux provinces, nous avons vu s'élever entr'elles et nous des barrières de douane qui entravent tous nos rapports.

Voyant l'industrie et le commerce belges atteints et pour ainsi dire poursuivis dans leurs intérêts, les soussignés se sont réunis pour aviser entr'eux au meilleur parti à prendre. Ils ont reconnu qu'au moment où diverses mesures hostiles vinssent les frapper, il convient de se réunir et de former un centre vers lequel seront attirées toutes les lumières qui doivent chercher un remède à cette situation.

Ils déclarent, quant à présent, que le but unique et final vers lequel ils tendent et offrent à tous de marcher est de lier la Belgique avec un ou plusieurs états voisins, espérant faire ainsi prévaloir sur le continent et graduellement sur toute la surface du globe la liberté du commerce ; une fusion des intérêts industriels et commerciaux de l'Europe continentale est tout à la fois désirable ; c'est dans cette pensée qu'ils mettent en commun à compter de ce jour leurs volontés et leurs efforts.

La liberté du commerce, telle que les industriels et les commerçans belges l'entendent et la désirent, a été proclamée depuis long-temps par les économistes les plus célèbres de France, d'Angleterre, d'Italie ; mais en pratique elle n'existe pas encore. Elle doit arriver un jour.

L'abolition des douanes intérieures au sein de chaque empire, plus récemment la formation de la Confédération commerciale allemande, ont été les premiers pas vers cet ordre de choses. Naguère le projet d'union mis en avant entre la Belgique et la France aurait pu être une conquête nouvelle pour ce principe. L'établissement de chemin de fer à grande vitesse de peuple à peuple rend désormais son triomphe infaillible. Mais puisqu'il faut en appeler le moment non seulement de tous ses vœux, mais encore de tous ses efforts, les soussignés, constitués en comité, font appel aux publicistes, aux hommes d'état de tous les pays, ils réclament le concours de leurs lumières, l'appui de leur influence, dans la tâche utile qu'ils s'imposent, car elle sera pour tous une nouvelle source de progrès.

Pour arriver à ce but irrévocablement déterminé, il a paru aux industriels et commerçans de Belgique, constitués en comité, que le moyen le plus immédiat et le plus pratique était de procéder d'une manière générale à l'amélioration de leurs relations commerciales extérieures, d'abord en travaillant soit à l'union, soit à un rapprochement plus étroit de la Belgique avec un ou plusieurs états voisins, et à défaut de cette union, en réclamant des mesures favorables aux intérêts généraux du pays, tels que possession plus complète du marché intérieur, ou l'extension des relations avec les contrées transatlantiques.

Bien des questions de détail sont encore à résoudre, bien des difficultés d'exécution restent à aplanir pour l'accomplissement de cette tâche. Cet examen sérieux, en même temps que les soussignés se proposent de l'entreprendre, ils croient pouvoir en recommander l'étude aux hommes de leur pays et à ceux de l'étranger, que toutes les grandes questions sociales et d'avenir préoccupent.

Une alliance commerciale étroite entre deux ou plusieurs peuples peut se faire sans que la nationalité politique de l'un soit absorbée, protégée qu'elle est par les traités, soutenue par des différences d'institutions et de caractère.

Entre deux ou plusieurs pays qui s'unissent, lorsque les conditions de travail ont été observées, les avantages ne peuvent être plus grands pour l'un que pour l'autre.

Enfin, et même en admettant des différences de détail pour quelques localités isolées, il est impossible qu'en cas d'union ces élémens puissent différer long-temps entr'eux.

Voilà les premières vérités à faire passer dans les esprits. Il n'est pas d'homme tant soit peu versé dans la science de l'économie politique et aimant son pays qui n'éprouve le besoin de chercher à les répandre.

Dans la conviction où nous sommes que le mouvement imprimé par l'Association commerciale allemande est destiné à s'étendre, nous croyons que la Belgique ferait une faute de rester indifférente, elle qui peut, mieux qu'aucun pays, en apprécier les résultats et que sa position appelle à former le lien commercial entre les puissances continentales. La neutralité n'est pas l'isolement. A ce point de vue, toute l'alliance intime que la Belgique formerait sous le rapport de ses commerce et de son industrie avec l'une des nations voisines, ne devrait pas être considérée par les autres comme un acte d'hostilité, mais bien plutôt comme moyen de rapprochement.

Cependant, tout en entrevoyant aujourd'hui les heureux effets que peut avoir pour les destinées de l'alliance des intérêts commerciaux de tous les peuples reposant sur des bases analogues à celles de l'union douanière allemande, beaucoup de personnes sont arrêtées souvent par des difficultés qu'une connaissance parfaite des faits ferait disparaître. Un homme d'état de la Chambre des Pairs de France a prononcé les paroles suivantes, le 12 janvier de cette année, à propos du projet d'union qui se débattait entre la Belgique et la France : « C'est une grande pensée, c'est un noble résultat à atteindre ; fondre d'une manière plus intime deux peuples déjà liés par [illegible] intérêts communs, c'est un projet dont la [illegible] serait être trop désirée et qui doit fortement [illegible] dans les cœurs français. » Et ce même pair de France [illegible] contre l'union. Il a reculé devant des [illegible] lui ont paru insurmontables, [illegible] vérante, ait trouvé déjà le moyen de les écarter ; il a été effrayé aussi, pour quelques industriels de son pays, des conséquences immédiates de ce rapprochement. Si l'on eût été plus éclairé alors sur les résultats d'une association douanière en général, probablement il n'en eût pas été ainsi. Une condition de la prospérité à bon marché n'est-elle pas d'abord la consommation à bon marché ? Les producteurs pris dans l'ensemble ne sont-ils pas intéressés eux-mêmes à se procurer les matières pre-

mières à des prix avantageux ? N'importe-t-il pas de forcer, au moyen de la concurrence dans une juste mesure, les travailleurs à rechercher la possession générale et complète de tous les avantages que leur présentent les ressources de leur sol et surtout celles de leur intelligence ? Si donc la question de l'union de la Belgique et de la France eût été mieux comprise par tous, la connaissance des faits plus répandue chez nos voisins, vraisemblablement ils eussent mieux apprécié cette grande pensée qui aurait eu pour résultat de pousser tous les industriels vers de nouveaux progrès, et de déterminer sans secousse une diminution dans le prix des élémens de production, mais une diminution graduée; car si, pour quelques matières, échangeables, la Belgique ou la France possède des avantages, le niveau tendrait bientôt à s'établir.

Au surplus, chercher avec calme en quoi peuvent consister ces différences, les mesurer et les débattre, demander qu'on y fasse droit loyalement si elles sont réelles, démontrer qu'on s'effraie à tort de la supériorité industrielle prétendue de la Belgique, exposer que la réduction du prix de la plupart de ses produits n'est que le résultat des circonstances actuelles; tel sera l'objet des premières démarches que feront les soussignés constitués en comité. Que les erreurs de fait soient rectifiées, que les exagérations tombent; ce vœu doit être celui de tous les hommes voulant le progrès social des nations par le rapprochement des relations commerciales. Ce résultat, quoi qu'il arrive, les soussignés travailleront à l'atteindre et à le faire ressortir de l'institution qu'ils ont fondée. Ce sera déjà un service qu'ils croiront avoir rendu à leurs concitoyens comme aux nations voisines pour lesquelles ils expriment hautement leur sympathie et dans le jugement desquelles ils ont confiance. Ces nations pourront comprendre que si les industriels de Belgique ont été et sont encore obligés de réclamer des mesures restrictives, ils ne le font qu'à leur corps défendant et comme moyen d'arriver au but commun, celui de la liberté du commerce.

Les soussignés, avant de terminer, ont à cœur de donner une dernière explication sur la mission qu'ils prennent. Leur conviction est qu'on ne peut assurer à la nationalité belge toute sa durée qu'en travaillant à la satisfaction des intérêts matériels, et dans ce but ils demanderont au gouvernement son appui, en lui offrant en échange le concours de leur expérience.

VARIÉTÉS.

ANECDOTE SICILIENNE.

Il y avait à Messine, vers la fin du dernier siècle, un juge nommé Cambo : c'était un travailleur éternel, un homme probe et consciencieux, un magistrat estimé enfin de tous ceux qui le connaissaient, et auquel on ne pouvait faire d'autre reproche que de prendre la législation qui régissait alors la Sicile par trop au pied de la lettre.

Or, un matin que Cambo s'était levé avant le jour pour étudier, il entend crier à l'aide dans la rue, court à son balcon, et ouvre sa fenêtre juste au moment où un homme en frappait un autre d'un coup de poignard. L'homme frappé tomba mort et le meurtrier qui était inconnu à Cambo, mais dont il eut tout le temps de voir le visage, s'enfuit laissant le poignard dans la plaie.

A cinquante pas plus loin, embarrassé du fourreau, il le jeta à son tour; puis s'élançant dans une rue transversale, il disparut.

Cinq minutes après, un garçon boulanger sort d'une maison, heurte du pied le fourreau du poignard, le ramasse, l'examine, le met dans sa poche et continue son chemin; arrivé devant la demeure de Cambo qui était toujours resté caché derrière la jalousie de son balcon, il se trouve en face de l'assassiné. Son premier mouvement est de voir s'il ne peut pas lui porter secours : il soulève le corps et s'aperçoit que ce n'est plus qu'un cadavre. En ce moment, le pas d'une patrouille se fait entendre; le garçon boulanger pense qu'il va se trouver mêlé comme témoin dans une affaire de meurtre, et se jette dans une allée entr'ouverte; mais le mouvement n'a point été si rapide qu'il n'ait été vu. La patrouille accourt, voit le cadavre, cerne la maison, où elle croit avoir vu entrer l'assassin : le boulanger est arrêté; l'on trouve sur lui le fourreau qu'il a trouvé; on le compare avec le poignard resté dans la poitrine du mort; gaîne et lame s'ajustent parfaitement: plus de doute qu'on ne tienne le coupable.

Le juge a tout vu, l'assassinat, la fuite du meurtrier, l'arrestation de l'innocent, et cependant il se tait, n'appelle personne, et laisse conduire sans s'y opposer le boulanger en prison.

A sept heures du matin, il est officiellement prévenu par le capitaine de justice de ce qui s'est passé; il écoute les témoins, dresse le procès-verbal, se rend à la prison, interroge le prisonnier, inscrit ses demandes et ses réponses avec la plus scrupuleuse exactitude; il va sans dire que le malheureux boulanger se renferme dans la dénégation la plus absolue.

Le procès commence: Cambo préside le tribunal; les témoins sont entendus et continuent de charger l'accusé; mais la principale charge qui l'accuse, c'est le fourreau trouvé sur lui, et qui s'adapte si parfaitement au poignard trouvé dans la blessure; Cambo presse l'accusé de toutes les façons, l'enveloppe de ces mille questions dans lesquelles le juge enlace le coupable. Le boulanger nie toujours; à défaut de témoins, atteste le Ciel, jure ses grands dieux qu'il n'est pas coupable, et cependant, grâce à l'éloquence de l'avocat du ministère public, voit s'amasser contre lui une quantité de semi-preuves suffisantes pour qu'on demande l'application de la torture. La demande en est faite à Cambo, qui écrit au-dessous de la demande le mot *accordé*.

Au troisième tour d'estrapade la douleur est si forte, que le malheureux boulanger ne peut plus la supporter, et déclare que c'est lui qui est l'assassin.

Cambo prononce la peine de mort.

Le condamné se pourvoit en grâce: le pourvoi est rejeté.

Trois jours après le rejet du pourvoi, le condamné est pendu.

Six mois s'écoulent. Le véritable assassin est arrêté au moment où il commet un autre meurtre. Condamné à son tour, il avoue alors qu'un innocent a été tué à sa place, et que c'est lui qui a commis le premier assassinat pour lequel a été pendu le malheureux boulanger.

Seulement, ce qui l'étonne, ajoute-t-il, c'est que la sentence ait été prononcée par le juge Cambo qui a dû tout voir, attendu qu'il l'a parfaitement distingué à travers sa jalousie.

On s'informe auprès du juge si le condamné ne cherche pas à en imposer à la justice; Cambo répond que ce qu'il dit est l'exacte vérité, et qu'il a été en effet, depuis le commencement jusqu'à la fin, spectateur du drame sanglant qui s'est passé sous sa fenêtre.

Le roi Ferdinand apprend cette étrange circonstance, il était alors à Palerme. Il fait venir Cambo devant lui.

— Pourquoi, lui dit-il, au fait comme tu l'étais des moindres circonstances de l'assassinat, as-tu laissé condamner un innocent, et n'as-tu pas dénoncé le vrai coupable ?

— Sire, répondit Cambo, parce que la législation est positive: elle dit que le juge ne peut être ni témoin ni accusateur; j'aurais donc été contre la loi, si j'avais accusé le coupable ou témoigné en faveur de l'innocent.

— Mais, dit Ferdinand, tu aurais bien pu au moins ne pas le condamner.

— Impossible de faire autrement, sire, les preuves étaient suffisantes pour qu'on lui donnât la torture, et pendant la torture il a avoué qu'il était coupable.

— C'est juste, dit Ferdinand, ce n'est pas ta faute, c'est celle de la torture.

La torture fut abolie et le juge maintenu.

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Qui aura lieu samedi 23 avril, dans la Salle *Diligentiâ*, au bénéfice des enfans de feu M. FASTRÉ, professeur du Conservatoire de Musique, décédé ces jours-ci.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Grande Symphonie. *Die Weihe der Töne* de Spohr.
2. Air de l'opéra *le Pirate* de Bellini, chanté par M. Vrugt.
3. Concerto pour Haut-Bois et Clarinette de Fehrling, exécuté par MM. Schmitt et Faubel.
4. Ouverture (*Néron*) de Reissiger.

SECONDE PARTIE.

1. Ouverture des *Deux Journées* de Chérubini.
2. *Quatuor* de l'opéra *Don Juan*, chanté par Mlles Baetens et Hoppenbrouwers, MM. Vrugt et J. van Hoven.
3. *Solo* pour Violon, composé et exécuté par M. Guillaume Lubeck.
4. Sexteto de l'opéra *Don Juan*, chanté par Mlles Baetens, Hoppenbrouwers et Mlle ***, MM. Vrugt, J. van Hoven et M. ***

On commencera à 7 heures précises.

Le prix d'entrée est de 2 fl. 25 c. — On peut se procurer des billets chez la Concierge de la salle *Diligentiâ*.

ANNONCES.

UN SUPERBE ÉTABLISSEMENT POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES PAR L'EAU FROIDE, d'après la méthode du célèbre Priesznitz, a été créé à Berchem, près d'Anvers (Belgique). Plus de cent malades, la plupart abandonnés par les médecins ordinaires, y ont été traités l'an passé, avec le plus grand succès.

S'adresser *franco*, pour le prospectus au bureau de ce Journal, et chez le docteur Van Berchem, près d'Anvers. 5428.

Librairie des HERITIERS DOORMAN *à La Haye.*

Lange Pooten, K, n° 165, *près du* Kapelsbrug.

Le Pélerin, par le vicomte d'Arlincourt, tome premier. *f* 1.25.
Les aventures de Lyderic, par Alexandre Dumas. 1.25.
Jehanne la pucelle, par le même. 1.25.
Excursions sur les bords du Rhin, par le même, 3 vol. 3.75.
La roue de fortune, par Auguste Arnould. 1.25.
Héva, par Méry. 1.25.
La fille du cabanier, par Elie Berthet. 1.40.
Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait, roman de mœurs, par Frédéric Soulié, tome premier. 1.25.
Histoire de Marie-Louise d'Orléans, par Sophie Gay, tome 1er. 1.25.
La duchesse de Mazarin, par Alexandre de Lavergne, 2 vol. 2.50.
Les frères de la côte, par Emanuel Gonzales, 2 vol. 2.20.
Les îlots de Martin-Vaz, par Edouard Corbière, 2 vol. 2.75.
Le Rhin, lettres à un ami, par Victor Hugo, 2 vol. 1.70.
Ce monsieur, par Paul de Kock, 4 vol. 2.50.
La goutte d'eau, par Emile Souvestre, 2 vol. 2.75.
Horace, par George Sand, 2 vol. 2.50.
La marquise de Parabère, par la comtesse Dash, 2 vol. 2.50.
Mémoires de deux jeunes mariés, par H. de Balzac, 2 vol. 2.20.
Deerslayer, ou le tueur de daims, par Fenimore Cooper, 3 vol. 4.20.
Andalousia, la perle des Andalouses, par Lottin de Laval, 2 v. 2.75.
Le procureur du roi, par Jules A. David. 1.25.
Emerance, par Mad. Ancelot, 2 vol. 2.50.
Laurence, par Mad. Camille Bodin, 2 vol. 2.50.
Mademoiselle de Senneville, par le baron de Bazancourt. 1.25.
Le docteur Herbeau, par Jules Sandeau, 2 vol. 2.50.
L'innocence d'un forçat, suivi de : *le Paratonnerre*, par Charles de Bernard. 1.40.
Le Bananier, par Frédéric Soulié, tome premier. 1.10.
La plus heureuse femme du monde, par Charlotte de Sor. 1.40.
De l'éducation morale de la jeunesse à l'aide des écoles normales primaires, par Barran. 1.25.
Mémoires du comte Belliard, lieutenant-général, pair de France, écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre, par Vinet, 3 vol. 4.20.
Résumé de l'histoire moderne, par Altmeyer. 1.25.
Histoire de Jérusalem, tableau religieux et philosophique, par Poujoulat, tome premier. 2.10.
Œuvres littéraires et politiques de Napoléon. 0.90.
Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin, par M. A. Bazin, 2 vol. 7.00.
Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830, par de Gerlache, 3 vol.; seconde édition. 8.50.
Leçons et modèles de littérature française ancienne et moderne, par Tissot. 6.25.
Histoire du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française, suivi des applications de la morale à la politique, par Joseph Droz. 5.00.

Physiologie de l'homme marié, du vœu, de l'étudiant, du célibataire, du veuf, du voyageur, des amoureux, du protecteur et de la femme, 35 cents la pièce.
Revue de Paris, 12 numéros par an. 8.50.
» *Britannique*, 12 numéros par an. 9.50.
» *des Revues*, 12 numéros par an. 12.00.
» *des Deux Mondes*, 24 numéros par an. 12.00.
Journal des demoiselles, 12 numéros par an, avec planches.
La Mode, gazette des salons, 52 numéros par an, avec gravures de mode et de broderies. 13.50.

Société des Bateaux à Vap
entre Amsterdam et la Frise

Départs : d'Amsterdam, mardi, jeudi et samedi,
d'Harlingue, mercredi, vendredi et dimanche,

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 21 AVRIL.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 20 avril.	Cours du 21 Fluctuations
Dette active	5	101 5/8	de 101 9/16 à 101 5/8
d° d°	2½	52 3/8	» 52 3/16 à » 52 7/16
d° différée	—		» 51/64 » —
Billets de chance	—		» 26 7/16 » 26 1/2
Syndicat	4½	93	» 92 15/16 » 93
d°	3½	—	» 77 1/4 » —
Société de Commerce	4½	—	155 3/4 156
d° nouvelle	4½	—	» — » —
Emprunt de 1836	4	—	» — » —
d° des Indes	5	—	» 99 1/8 » 99 3/16
RUSSIE.			
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 3/4 » —
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 5/8 » —
Insc. au G. L.	6	—	» 68 7/8 » —
Certific. au d°	6	—	» — » —
d° à Hambourg	5	—	» — » —
d° à Londres 1822	5	—	» — » —
d° inscript. 1831/33	5	—	» 99 » —
Emprunt de 1840	4	—	» 89 11/16 » 89 3/4
PRUSSE.			
Oblig. à Londres 1830	4	—	» — » —
Act. Lot. de 50 Rix	*f*	—	» — » —
ESPAGNE.			
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» — » —
d° à Londres	3	—	» — » —
Passive	5	—	» — » —
Dette différée à Paris		—	» — » —
Deffered		—	» — » —
Ardouin	5	19 7/16	» 18 15/16 » 19 5/16
AUTRICHE.			
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» — » —
d° métalliques	5	—	» 106 7/8 » 107
d° d°	2½	—	» — » —
NAPLES.			
Certif. à Amsterdam	5	—	» — » —
d° à Naples	5	—	» — » —
d° à Londres	5	—	» — » —
DANEMARCK.			
Obl. à Londres	3		» — » —
ANGLETERRE.			
Cons. Ann.	3	—	» — » —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3		» — » —
POLOGNE. Act. 1835	*f*		» — » —
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	68 3/4	» 69 » —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» — » —
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» — » —
PÉROU. d° d°	6	—	» — » —
PORTUGAL.			
Oblig. à Londres.	3	—	» — » —

BOURSE DE PARIS DU 20 AVRIL.

FRANCE.	Cours du 19 avril.	Cours du 20 Fluctuations
Cinq pour cent	118 80	de 118 80 à 118 90
Trois pour cent	81 05	» 81 10 » 81 25
ESPAGNE.		
Emprunt Ardouin	25 1/8	» 25 1/8 » 25 1/4
Anc. différée à int.	—	» — » —
Nouv. diff. d.	—	» — » —
Passive	5	» 4 7/8 » —
NAPLES.		
Certificats Falconet	107 25	» 107 50 » —
PAYS-BAS.		
2 1/2 pour cent	—	» 53 1/4 » —
BELGIQUE.		
Dette active	—	» — » —
Dito	—	» — » —
Banque belge	—	» 785 00 » —
ÉTATS-UNIS.		
Obl. de la Banque	—	» — » —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.	—	» — » —
Ville de New-York, j. janvier 1841	5	» — » —
État de New-York, j. octobre 1840	5	» — » —
État d'Ohio, j. avr. 1841	6	» — » —

BOURSE D'ANVERS DU 21 AVRIL.

	Int.	
Métalliques	5	111
Naples	5	—
Ardouin	5	19
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	5 3/4
Lots de Hesse		25 1/4

Cours après la Bourse (2 3/4 heures) :
Ardouin 19 1/8 A. 1/4 P.

BOURSE DE VIENNE DU 14 AVRIL.

Métalliques, 5 %	107 1/2	Lots de 1834	
Dito, 4 %	—	Actions de la Banque	
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du Royaume. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vreny, directeur de l'agence de correspondance générale, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.